**ValoEst**
**Société Anonyme d'Economie Mixte à Opération Unique**
**Au capital social de 500 000 €**
**Siège social : Altiplano 4 Place de la Pyramide 92800 PUTEAUX**
**RCS NANTERRE (en cours d'immatriculation)**
(la « **SEMOP** » ou la « **Société** »)

# PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES ADMINISTRATEURS EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 05 septembre,
A 10h00,
Au siège du Syctom - 86 rue Regnault – 75013 PARIS

*
* *

Les personnes désignées en qualité d'Administrateurs.rices de la SEMOP ValoEst aux termes des statuts de la Société (les « **Statuts** »), établis sous seing privé, se sont réunies pour la première fois, à l'issue de la signature des Statuts, en vue de nommer le Président du Conseil d'Administration et d'organiser la Direction Générale de la Société.

- Sont présent(e)s ou représenté(e)s :

**Pour l'Opérateur Economique :**

- M. Denis BLANC
- M. Antoine BOUSSEAU
- Mme Alice CASTELLO
- M. David DEGUILLAUME
- Mme Charlotte DELCOURT
- M. Nicolas DUBOC
- M. Thomas DUBOIS
- M. Michel DURRMEYER
- M. Hubert GARIN
- M. Jean Michel KALETA
- M. Alexandre PIOCHE

**Pour le Syctom :**

- M. Jean-Paul FAUCONNET
- M. Antoine GUILLOU
- M. Patrick LASCOUX
- M. Yvon LEJEUNE
- Mme Raphaëlle PRIMET

- Ont donné pouvoir :

**Pour l'Opérateur Economique :**

- M. Antoine BOUSSEAU a donné pouvoir à M. Denis BLANC
- Mme Alice CASTELLO a donné pouvoir à M. David DEGUILLAUME
- Mme Charlotte DELCOURT a donné pouvoir à M. Nicolas DUBOC
- M. Thomas DUBOIS a donné pouvoir à M. Hubert GARIN
- M. Michel DURRMEYER a donné pouvoir à M. Alexandre PIOCHE

- Sont absents excusés :

**Pour le Syctom :**

- M. Jean-Michel GENESTIER
- M. Ludovic TORO

Monsieur Yvon LEJEUNE en sa qualité d'Administrateur est désigné Président de séance jusqu'à désignation du Président du Conseil d'administration.

Il constate, conformément aux dispositions statutaires, que la moitié au moins des Administrateurs.rices sont présent(e)s et au moins un des représentants du Syctom est présent(e) ou représenté(e). Par conséquent, le quorum est atteint et le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président de séance indique que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination du Président du Conseil d'Administration,
2) Choix du mode d'exercice de la Direction générale et nomination de la personne assumant la Direction générale de la Société,
3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités diverses

*

* *

## PREMIÈRE DÉLIBÉRATION

## NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Yvon LEJEUNE prend la parole et soumet au vote des Administrateurs.rices sa candidature à la Présidence du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, **Monsieur Yvon LEJEUNE**, né le 10 août 1954, à Sablé-sur-Sarthe (72), et demeurant 2 allée de la Tolérance – 93230 Romainville, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son premier mandat d'administrateur, soit jusqu'au 05 septembre 2031.
Toutefois, il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Yvon LEJEUNE organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale.
A ce titre, il convoquera et présidera les séances du Conseil d'Administration. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Yvon LEJEUNE exercera les pouvoirs de Président du Conseil d'Administration sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Directeur Général et le cas échéant, des Directeurs généraux délégués.

Les fonctions de Président sont exercées à titre gracieux.

Monsieur Yvon LEJEUNE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats qu'une même personne peut occuper, et à la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

La séance se poursuit sous la Présidence de Monsieur LEJEUNE, nouvellement nommé.

*

* *

## DEUXIÈME DÉLIBÉRATION

### CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET NOMINATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Yvon LEJEUNE prend la parole et expose aux Administrateurs.rices qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les Statuts, de décider si la Direction Générale de la Société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique qui prendra le titre de « Directeur Général ».

Il offre ensuite la parole aux Administrateurs.rices.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et que la Direction Générale de la Société sera assumée par une personne physique qui prendra le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, **Monsieur Nicolas DUBOC**, en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, sauf disposition contraire des statuts ou décision du Conseil. Toutefois, il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Nicolas DUBOC jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des dispositions statutaires et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent expressément au Président, aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil décide que les fonctions de Directeur Général sont exercées à titre gracieux.

Monsieur Nicolas DUBOC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats qu'une même personne peut occuper pour exercer lesdites fonctions.

*

* *

## TROISIÈME DÉLIBÉRATION

### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DIVERSES

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Directeur Général pour accomplir toutes formalités légales aux fins d'immatriculation de la Société ValoEst au Greffe du Tribunal des

Activités Economiques de Nanterre et retirer, après son immatriculation, les fonds déposés à l'Etude notariale SCP ETASSE ET ASSOCIES NOTAIRES provenant des souscriptions en numéraire, et régler les frais et honoraires afférents à la constitution de la Société.

Le Conseil d'administration donne également pouvoir, à la société « LEXTENSO », La Grande Arche – Paroi Nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'effectuer pour nous et en notre nom, concernant l'entreprise visée ci-dessus, tous dépôts et inscriptions aux registres, signer tous déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président du Conseil d'Administration déclare la séance levée.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'administration, un administrateur au moins, et le Directeur Général nouvellement nommés.

**Le Président du Conseil d'administration**
*Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'administration*

**Le Directeur Général**
*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

**Administrateur(s) signataire(s) :**